



**RESPONSABLE :**  
ISABELLE  
CONROD

# **Charte de fonctionnement**

## **Comité consultatif regroupement scolaire**

## Préambule

---

La démocratie se régénère lorsqu'elle est participative : c'est notre valeur et notre engagement.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de faire accompagner notre grand chantier de regroupement scolaire par les citoyennes et citoyens d'ÉTUPES ainsi que par les parties prenantes concernées.

Ainsi nous installons le Comité Consultatif du regroupement scolaire.

Cet organe au rôle consultatif doit permettre aux élus de prendre les décisions les plus pertinentes car fortes de la réflexion collective.

La décision revient à la seule compétence du Conseil Municipal.

Cette charte a comme but de définir les champs d'action du Comité Consultatif et d'en préciser quelques règles de fonctionnement.

Une élue sera responsable de ce Comité Consultatif : Isabelle CONROD, adjointe au Maire.

## Champs d'action

---

Après débat au Conseil municipal du 7 juillet 2015, les élus ont choisi d'installer :

- l'école maternelle sur le site de l'actuelle école PERGAUD,
- l'école primaire sur le site de l'actuelle école du Centre.

Il appartiendra au comité consultatif de réfléchir à tous les éléments de nature à faciliter la mise en place de cette décision.

Pour cela, 3 thèmes seront à travailler ; ils donneront lieu à 3 groupes de travail :

1. mobilité, sécurité, cadre de vie,
2. politique éducative - jeunesse : rythmes scolaires, horaires, PEDT (Projet Educatif De Territoire),
3. aménagement et équipement des écoles et lieux dédiés à l'enfance.

## Composition du groupe : 35 personnes

---

Le comité consultatif comprend 7 collègues et est présidé par M. Le Maire, Philippe CLAUDEL :

- **professeurs des écoles** sur la base de 2 personnes par école soit 6,
- **parents d'élèves élus** sur la base d'une personne par école soit 3,
- **parents d'élèves non élus** sur la base d'une personne par école résidant à ÉTUPES, soit 3,
- **élus** : 7 personnes dont 1 siège pour l'opposition municipale,
- **techniciens** : 5 personnes,
- **citoyens** : 3 personnes résidant à ÉTUPES,
- **partenaires** : IEN de circonscription, FRANCAS, RAM, DDEN soit 4 personnes,
- **élèves de CM1 à la rentrée 2015** sur la base de 2 par classe soit 4.

Le comité consultatif pourra s'adjoindre les compétences de personnes qualifiées s'il le juge utile.

La défection d'un ou plusieurs membres ne donnera pas lieu à remplacement.

## Périodicité des réunions

---

Les réunions se tiendront sous 2 formes :

- en formation plénière : samedis matin 19/09/2015, 28/11/2015, 12/03/2016, 11/06/2016,
- en formation groupes de travail thématiques : à fixer au sein des sous-groupes.

## Durée du mandat

---

Le Comité Consultatif regroupement scolaire est institué pour 1 an jusqu'en septembre 2016.

## Organisation des débats

---

- principes de participation

Les membres du comité agissent en qualité de citoyens d'ETUPES.

À ce titre, ils s'engagent à poursuivre l'intérêt commun, sans autre considération d'ordre partisane, religieuse ou syndicale.

Le Comité émet des souhaits, fait des propositions. C'est un lieu de débat où peuvent s'exprimer des opinions divergentes. Le consensus n'a pas à être cherché à tout prix.

Les propositions seront formalisées, c'est-à-dire rédigées et argumentées.

Les débats doivent se tenir dans un esprit de courtoisie, d'écoute et de discipline collective afin d'en assurer la sérénité.

- compte-rendu et publication

Un secrétaire de séance sera désigné à chaque réunion, plénière ou thématique. Il rédigera un compte-rendu qui sera validé par le président de séance.

Le compte-rendu des réunions plénières sera envoyé aux membres du Comité et diffusé aux élus puis rendu public.

Le compte-rendu des réunions thématiques sera diffusé aux membres du Comité Consultatif seulement.

- rôle des élus

Ils coordonneront les sous-groupes et s'engagent à relayer les travaux du Comité aux élus et lors des assemblées délibératives.

Ils s'assureront des bonnes conditions matérielles de tenue des réunions.

- organisation du travail en sous-groupes

La composition de ces 3 groupes doit être représentative de tous les collèves.

La présidence de chaque groupe de travail sera assurée par :

- Mobilité : Isabelle CONROD,
- Politique éducative : Véronique GOEURY,
- Aménagement : William DIAS-RAMALHO. La signature vaut acceptation de cette charte.

Nom	Prénom	Numéro/Nom du groupe
CONROD	Isabelle	Groupe de travail n° 1 « Mobilité, sécurité, cadre de vie »
BONJOUR	Hervé	
BIRY	Marie-Claire	
CHEVRIAUT	Alexandra	
GOUGET	Gaëtan	
MARTY	Sabrina	
MONRIQUE	Isabelle	
SIMON	Tristan	
TURBERGUE	Catherine	
UNGER	Isabelle	
GOEURY	Véronique	Groupe de travail n° 2 « Politique éducative, jeunesse »
FOUROT	Jean-Manuel	
ALTINSOY	Oguzhan	
ASBERT	Angélique	
DIDIER	Sandrine	
GEY	Francis	
HOLCZINGER	Catherine	
MOREL	Laurence	
RENARD	Sylvia	

DIAS-RAMALHO	William	Groupe de travail n° 3 « Aménagements, équipements des écoles et lieux dédiés à l'enfance »
CLAVEQUIN	Maude	
DEMOUGIN	Nathalie	
FACCHINI	Erika	
KLOCKER	Nathalie	
MAIROT	Marie-Claire	
MAITRE	Marie-Jeanne	
SCHNEIDER	Patricia	
VILLAIN	Nadine	
THIEBAUD	Bertrand	
CLAUDEL	Philippe	